

—Et en Italie les choses vont mal. Le ministère qui vient de donner sa démission va être remplacé par un autre qui ne comptera point les mêmes éléments. Le ministère passé était plutôt de droite ; celui de demain, présidé par M. Zanardelli, est de gauche accentuée. Le président du conseil est personnellement un féroce anticlérical, parce qu'il ne peut pardonner aux catholiques lombards de l'avoir mis à la porte du conseil communal et du conseil provincial de son pays. Les catholiques votent pour les élections administratives, et, se servant de ce moyen, ont réussi à le mettre en quarantaine. *Inde iræ* ; aussi on craint que le président du conseil ne cherche à faire payer mesquinement à l'Eglise en général les atteintes qu'a reçues M. Zanardelli. Ce n'est pas la première fois que le ministre vengerait le député ; et il faut être Louis XII pour oublier les injures faites au duc d'Orléans.

—Parmi les travaux de la Sacrée Congrégation des Rites, il faut donner une place spéciale au décret de l'héroïcité des vertus du Vénéral Cottolengo, le saint prêtre de Turin qui a fondé la *Piccola Casa*, ainsi nommée parce qu'elle est tellement considérable qu'elle abrite 4,000 personnes. Ce saint est trop peu connu au-dehors de l'Italie, mais sa vie est une des plus admirables qu'il soit possible de lire. Sa charité n'avait d'égale que son abandon à la divine Providence. Plus il avait, plus il donnait, et plus il donnait, plus il recevait. Quand il se résolut à acheter le premier emplacement pour fonder son orphelinat, il n'avait pas d'argent. Je me trompe, il avait 50 centimes. Rencontrant un pauvre sur le seuil de l'étude du notaire où il allait passer l'acte, il se fouilla machinalement et trouva cette menue monnaie. "Dix sous sont trop peu pour acheter, et trop pour commencer," dit-il ; et il donna ses dix sous au mendiant.

—Une commission spéciale des Evêques et Réguliers s'est occupé d'un recours que les archevêques de Bourges et de Besançon avaient fait contre l'évêque d'Annecy, à propos d'une allocution où ce dernier critiquait le congrès de Bourges. Les accusations étant générales, ces deux prélats s'y crurent visés et obtinrent du Souverain Pontife une déclaration qui sauvait leur honneur. L'évêque d'Annecy publia une lettre en disant qu'il n'avait jamais eu la pensée d'inclure les deux prélats dans les reproches qu'il faisait au congrès de Bourges, et puisqu'on le lui demandait de le dire, il le faisait très volontiers s'étonnant toutefois qu'on le crut nécessaire. Il affirmait à